

ÉDITION 2023

Guide des éco-gestes

À destination des particuliers



BORNE BIODÉCHETS



BAC JAUNE

COMPOSTEUR



BENNE DÉCHÈTERIE



BORNE VERRE



BORNE TEXTILE

BAC BLEU DÉCHETS MÉNAGERS



► AGIR EN ÉCOCITOYEN

Bienvenue dans le guide des éco-gestes de la Communauté de communes de la Basse-Zorn. Vous y trouverez toutes les informations utiles pour bien trier vos déchets et les gestes à adopter pour agir en écocitoyen.

► TRIER PLUS POUR VALORISER PLUS

Les déchets, de plus en plus nombreux, ont un coût qui ne cesse d'augmenter, tant du point de vue financier que du point de vue environnemental. Il est donc primordial de limiter le gaspillage, de réduire et de bien trier les déchets afin de préserver nos ressources naturelles.

► AGIR ENSEMBLE

Tous les gestes comptent, et c'est en agissant ensemble que nous contribuerons à la préservation de notre environnement et de notre cadre de vie.



COMPOSTEZ LES DÉCHETS DE CUISINE

Si vous avez un jardin, pratiquez le compostage individuel. Si vous n'avez pas de jardin, proposez un composteur partagé de quartier à vos voisins ou déposez vos biodéchets dans les bornes prévues à cet effet. Ce seul geste

PRIVILÉGIEZ CE QUI EST RÉUTILISABLE

Remplacez l'essuie-tout par des torchons, les filtres à café en papier par un filtre lavable, un stylo jetable par un stylo rechargeable, achetez des piles rechargeables...

LIMITEZ LES EMBALLAGES ET PENSEZ AU VRAC

Évitez au maximum les emballages et suremballages. Privilégiez les recharges ou les produits faits maison, préférez l'eau du robinet à l'eau en bouteille...

FAITES DURER LE PLAISIR

Réparez ou faites réparer vos appareils en panne pour prolonger leur durée de vie. Vous pouvez participer à des ateliers de réparation organisés par des associations comme les Repair Café.



DONNEZ CE QUI PEUT L'ÊTRE

Vous avez des objets ou vêtements dont vous n'avez plus l'utilité, donnez plutôt que de jeter ! Brocantes, vides greniers et marchés aux puces sont organisés régulièrement dans tout le département, l'occasion de passer un moment convivial et utile.



ÉVITEZ LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Pensez à bien préparer votre liste de courses, veillez à bien conserver et stocker vos plats et denrées au réfrigérateur, lancez-vous dans la cuisine des restes...

RÉDUISEZ VOTRE CONSOMMATION DE PAPIER

Diminuez l'impression des courriels ou des documents. Privilégiez les services en ligne : facturation de l'eau, de l'électricité, du téléphone... Enfin, apposez un « stop pub » sur votre boîte aux lettres.



Des gestes simples pour réduire vos déchets

Comment trier ? Suivez le guide !

Dans le bac **JAUNE**, je dépose...

tous les emballages et papiers !

en vrac - bien séparés - bien vidés - inutile de les laver

À compter du 1^{er} janvier 2023, tous les emballages et papiers se trient et sont à déposer dans le bac jaune.



**BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE**



**EMBALLAGES
EN PLASTIQUE**



**PAPIERS, BRIQUES ET
EMBALLAGES EN CARTON**



**EMBALLAGES
EN MÉTAL**

Ils seront **RECYCLÉS**
ou transformés
en nouveaux matériaux.

10 tonnes d'alu* ➔ 5 860 trottinettes

*collectées sur une année en Basse-Zorn

BIEN TRIER SES DÉCHETS

Vous êtes le premier maillon de la chaîne du tri. La **qualité du tri est essentielle pour assurer le bon fonctionnement du cycle du tri**. Un bac contenant trop d'erreurs de tri ne peut pas être valorisé correctement, et cela entraîne des surcoûts. **C'est pourquoi un ambassadeur du tri vérifie régulièrement la bonne qualité du tri des bacs jaunes.**



UNE ÉTIQUETTE VERTE :
bravo, vous êtes un bon trieur !



UNE ÉTIQUETTE ORANGE :
Encore quelques erreurs (objets en plastique, textiles sanitaires type mouchoirs, essuie tout, coton démaquillant).



UNE ÉTIQUETTE ROUGE :
Votre bac est refusé, il faut le retrier. Il contient trop d'erreurs de tri et/ou des déchets qui n'ont rien à y faire (masques, restes alimentaires, textiles et chaussures, serviettes hygiéniques et couches).



LES BACS DOIVENT ÊTRE SORTIS LA VEILLE DU RAMASSAGE, COUVERCLES FERMÉS.

Présenter votre bac à la collecte en limite de chaussée, poignée vers la rue et couvercle fermé (un couvercle ouvert vous expose à une pénalité sur votre prochaine facture).

À chaque commune son jour de collecte :

COMMUNES	Ordures ménagères*	Collecte sélective**
BIETLENHEIM	mardi SP	mardi
GEUDERTHEIM secteur 1	mercredi SP	jeudi
GEUDERTHEIM secteur 2	mercredi SI	jeudi
GRIES secteur 1	lundi SP	mardi
GRIES secteur 2	lundi SI	mardi
HOERDT	jeudi SP	vendredi
KURTZENHOUSE	mercredi SI	jeudi
WEITBRUCH secteur 1	jeudi SP	lundi
WEITBRUCH secteur 2	jeudi SI	lundi
WEYERSHEIM secteur 1	mardi SP	mercredi
WEYERSHEIM secteur 2	mardi SI	mercredi

*tous les 15 jours, en semaine paire (SP) ou impaire (SI)

**tous les 15 jours, en semaine impaire

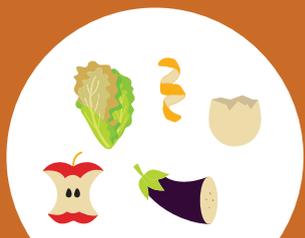
Pour les jours fériés, se rapporter aux calendriers de collecte

Dans la borne **BIODÉCHETS** et le composteur, je dépose...

les déchets alimentaires

restes de repas, épluchures...

dans la borne biodéchets et le composteur :



**ÉPLUCHURES, COQUILLES
D'ŒUF, FRUITS ET
LÉGUMES ABÎMÉS**



**SACHETS DE THÉ,
MARC DE CAFÉ**

dans la borne biodéchets, je peux aussi mettre...



**VIANDES, POISSONS
ET COQUILLAGES**



**RESTES DE REPAS
ET PRODUITS LAITIERS**

Ils seront **TRANSFORMÉS** en chaleur, électricité et engrais. Le compost devient un bon fertilisant pour le jardin.

540 tonnes de biodéchets* ➤ 150 foyers alimentés en biogaz / 1 an

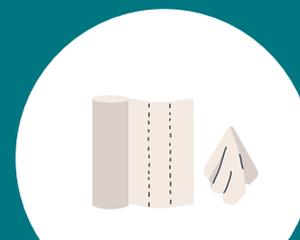
Dans le bac **BLEU**, je jette...

les ordures ménagères

dans un sac fermé



**ARTICLES D'HYGIÈNE
(MASQUES, COUCHES)**



**MOUCHOIRS, ESSUIE-
TOUT, LINGETTES**



**PETITS OBJETS (STYLOS,
VAISSELLE CASSÉE,
BROSSE À DENTS..)**

3439 tonnes de déchets incinérés**

consommation énergétique de 1586 foyers / 1 an



Ils seront **VALORISÉS** énergétiquement.

*collectées sur une année en Basse-Zorn

Dans la borne **VERRE**, je dépose...

les bouteilles et pots en verre

808 tonnes de verre*

1 795 376 bouteilles de 75 cl



**BOUTEILLES
EN VERRE**



**POTS, BOCAUX ET FLACONS
EN VERRE**

Ils seront **RECYCLÉS** pour fabriquer de nouveaux contenants en verre.

En DÉCHÈTERIE, je dépose...

DÉCHETS ENCOMBRANTS



Ameublement DEEE Encombrants



Métaux Déchets verts Bois



Gravats Polystyrène

DÉCHETS MÉNAGERS



Textiles et chaussures Cartons Verre

DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX



Huile de vidange Huile de friture Batteries



Tout-venant incinérable Piles et accumulateurs Ampoules et tubes



Cartouches d'encre Radiographies Amiante et ciment



Déchets diffus spécifiques Pneumatiques

uniquement à Geudertheim

uniquement à Gries

NOUVELLES FILIÈRES MISES EN PLACE EN 2023 :



Plâtre Jouets Articles de bricolage et de jardin
uniquement à Geudertheim

La Communauté de communes met à votre disposition deux déchèteries, à Geudertheim et Gries, et un point d'apport volontaire pour les gravats et les déchets verts à Weyersheim.

Accès réservés aux détenteurs d'un badge (à récupérer à la Maison des Services, siège de la Communauté de communes de la Basse-Zorn, située à Hoerdth).
1 badge par foyer, 10€ seront facturés en cas de perte.

Apports limités à 1m³ par passage (Les déchets doivent être déposés sans sacs).

Limité à 24 passages par an inclus dans la redevance (au-delà, vous pouvez racheter des entrées à la Maison des Services au prix de 150€ les 10 entrées).

DÉCHETS VERTS ET GRAVATS WEYERSHEIM

Route de Gamsheim - STEP

HORAIRES D'ÉTÉ (du 01.04 au 31.10)

Lundi, Mardi : 14 h - 18 h
Mercredi, Samedi : 9 h - 17 h
Jeudi : 14 h - 17 h
Vendredi : 14 h - 19 h

HORAIRES D'HIVER (du 01.11 au 31.03)

Lundi, Mardi : 13 h - 17 h
Mercredi, Samedi : 10 h - 17 h
Jeudi : 14 h - 17 h
Vendredi : 13 h - 17 h

DÉCHÈTERIE DE GRIES

Rue de Weitbruch

HORAIRES D'ÉTÉ (du 01.04 au 31.10)

Lundi : 14 h - 18 h
Mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h
Jeudi : 14 h - 17 h
Samedi : 8 h - 12 h et 13 h - 18 h

HORAIRES D'HIVER (du 01.11 au 31.03)

Lundi : 13 h - 17 h
Mercredi : 10 h - 12 h et 14 h - 17 h
Jeudi : 14 h - 17 h
Samedi : 9 h - 12 h et 13 h - 17 h

DÉCHÈTERIE DE GEUDERTHEIM

Route de Hoerdth

HORAIRES D'ÉTÉ (du 01.04 au 31.10)

Mardi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h
Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 19 h
Samedi : 8 h - 12 h et 13 h - 18 h

HORAIRES D'HIVER (du 01.11 au 31.03)

Mardi, Vendredi : 10 h - 12 h et 13 h - 17 h
Samedi : 9 h - 12 h et 13 h - 17 h

Valorisez vos branchages pour nourrir le sol de votre jardin

Les déchèteries de Geudertheim et Gries **proposent des zones de broyage de branchages**. Déposez vos branchages et repartez avec du broyat.

UTILISER LES AUTRES SERVICES À DISPOSITION



Les textiles (linge, chaussures, maroquinerie) peuvent être déposés dans les bornes dédiées en sacs fermés : retrouvez leurs emplacements sur notre site internet.

Piles, ampoules, néons et petits électroménagers peuvent être rapportés en points de vente. Par exemple si vous achetez une télévision, le vendeur doit vous reprendre l'ancienne.



Les médicaments (périmés ou non) sont à rapporter en pharmacie, sans leur emballage en carton.

Bien comprendre la redevance incitative

La redevance incitative est votre abonnement aux services de collecte et de traitement des déchets :

PART FIXE



ORDURES MÉNAGÈRES



TRI



GESTION DES DÉCHÈTERIES
(COLLECTE, TRANSPORT,
TRAITEMENT...)



BORNES
BIODÉCHETS



BORNES VERRE



GESTION GLOBALE
DU SERVICE



ATELIERS DE
SENSIBILISATION ET
DE PRÉVENTION

PART VARIABLE

chaque levée supplémentaire du bac bleu

Elle est calculée en fonction de la nature et de la capacité de votre bac bleu (120 litres, 240 litres ou 660 litres). **Votre forfait (part fixe) comprend 12 levées du bac bleu, 24 passages en déchèterie ainsi que la collecte du bac jaune tous les 15 jours.** Au-delà de 12 levées, chaque levée supplémentaire est facturée en plus (part variable).

La facturation est semestrielle. La facture du premier semestre est envoyée en septembre, elle est composée de la part fixe du premier semestre. La facture du deuxième semestre est envoyée en mars, elle se compose de la part fixe du deuxième semestre et de la part variable éventuelle (levées supplémentaires au-delà des 12 comprises dans le forfait). Pour connaître le détail des tarifs rendez-vous sur le site de la Communauté de communes :



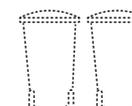
Vous pouvez suivre au quotidien le nombre de levées de votre bac bleu et le nombre de vos passages en déchèterie sur le Portail des usagers du site Internet de la Communauté de communes de la Basse-Zorn.

► J'EMMÉNAGE SUR LE TERRITOIRE

Vous venez d'emménager sur le territoire de la Communauté de communes de la Basse-Zorn, bienvenue ! Voici les démarches à suivre pour bénéficier du service de gestion des déchets :



S'il y a déjà des poubelles sur votre lieu d'habitation, rendez-vous à la Communauté de communes, en mairie ou en ligne pour remplir le formulaire d'ouverture de compte.



S'il n'y a pas de poubelle, rendez-vous en mairie pour récupérer vos bacs, et remplir votre formulaire d'ouverture de compte.



Votre badge d'accès en déchèterie est à récupérer à la Communauté de communes une fois votre compte ouvert.



► JE DÉMÉNAGE

Quand vous quittez votre logement, pensez à clôturer votre compte en complétant le formulaire et en joignant un justificatif de la nouvelle adresse. Pensez à rapporter votre badge d'accès en déchèterie ou redonnez-le à votre propriétaire si vous êtes locataire. La non-restitution du badge est facturée 10€. Les bacs sont à laisser sur place.

► MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU FOYER

Pensez à informer la Communauté de communes en cas de changement dans votre foyer : modification du nom du titulaire du compte suite à un décès ou à un divorce, modification de la composition du foyer, etc.

Pour plus d'informations...



Consultez notre site
www.cc-basse-zorn.fr
rubrique Préserver / «gestion des déchets»

UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?

Communauté de communes de la Basse-Zorn
Service environnement
03 90 64 25 50 - info@cc-basse-zorn.fr